

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	89
Pouvoirs :.....	8
Votants :.....	97
Suffrages exprimés :	97
Ont voté pour :.....	97
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*

**Conseil communautaire du 17 septembre 2020**

\*\*\*\*

**DELIBERATION N° CC/20-146****Habitat & aménagement****Cession de terrains à Saint-Marcel et Vernon - Appel à projets**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *11 septembre 2020*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Salle Viking de l'Espace Philippe-Auguste, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LECORNU, le 17 septembre 2020 à 20h00.

**Etaient présents :**

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (BOISEMONT), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Claude LANDAIS (GIVERNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Quentin BACON (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Evelyne DALON (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Carole LEDOUX (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAÈVE (MERCEY), Noureddine SGHAÏER (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Dominique DESJARDINS BROSSEAU

(ROUVRAY), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Sébastien LECORNU (VERNON), Juliette ROUILLOUX-SICRE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Olivier VANBELLE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Denis AIM (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Chantale LE GALL (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Yannick CAILLET (suppléant de Moïse CARON - HOULBEC COCHEREL), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE)

**Absents :**

Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Vincent COURTOIS (HECOURT), Christian LORDI (PORT-MORT), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE)

**Absents excusés :****Pouvoirs :**

Frédéric DUCHÉ a donné pouvoir à Sébastien LECORNU (LES ANDELYS), Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE (MESNIL VERCLIVES), Valérie BOUGAULT a donné pouvoir à Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Dominique MORIN a donné pouvoir à Nicole BALMARY (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Titouan D'HERVE a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), David HEDOIRE a donné pouvoir à Martine SEGUELA (VERNON), Jean-Pierre TAULLÉ a donné pouvoir à Aline BERTOU (VEZILLON)

**Secrétaire de séance : Quentin BACON**

**Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant l'intérêt d'un appel à projets en vue de la reconversion de l'ancien terrain de sport de la caserne militaire Fieschi d'une superficie de près de 2,6 hectares, sur la commune de Saint Marcel et de Vernon, route de Rouen ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel à projet en vue de la cession des parcelles AN32p, AN35p, AN36p, sises à Saint Marcel, et AZ 107p sur la commune de Vernon, afin de favoriser la réalisation d'un projet d'équipement d'intérêt collectif dans le domaine de l'enseignement, de la formation, de l'apprentissage et de l'insertion, créateur d'emplois.

**Article 2** : D'approuver la création d'une commission ad-hoc pour le choix du candidat, constituée du Président, du vice-Président en charge de l'urbanisme, du vice-Président en charge des finances, de la vice-Présidente en charge de la santé et du Maire de la commune de Saint Marcel.

**Article 3** : De dire que le candidat sera choisi selon les critères suivants : la prise en compte de la qualité du projet et son adéquation avec les attentes de la collectivité comptera pour 70% dans le choix du projet, tandis que la part réservée à l'offre financière comptera pour 30%.

**Article 4** : D'autoriser le Président ou son représentant à émettre l'appel à projet, à signer tout document et à mener toute action en vue de la réalisation de cette opération.

**Article 5** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 6** : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,